



IV^e Conférence internationale de l'Internationale de l'Education
sur l'enseignement supérieur et la recherche
Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2003 - Dakar, Sénégal

Universités: Partenaires clés du développement

Rapport général de Paul Bennett

Introduction

Cette quatrième Conférence de l'Internationale de l'Education sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, a présenté les réflexions des 61 organisations affiliées dans le secteur de plusieurs manières importantes. Le choix du lieu a lui-même été significatif car il a permis d'exaucer le souhait émis de longue date par les syndicats de l'enseignement supérieur d'impliquer plus directement les syndicats du Sud dans nos travaux, et de leur permettre de s'exprimer plus directement dans le débat mondial. L'IE a ainsi démontré la place importante occupée dans ses travaux par l'enseignement supérieur et la recherche dans les pays non industrialisés et la solidarité mondiale des syndicats dans le secteur.

Mais il s'est aussi agi d'une conférence de travail qui a présenté des propositions concrètes pour les travaux de l'IE sur le rôle des universités dans le développement, ainsi qu'une vision alternative de la communauté collégiale internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, se démarquant du défi des marchés mondiaux commandés par la marchandisation et les impératifs économiques, qui étaient au cœur de nos débats lors de notre 3^e Conférence à Montréal.

L'IE a gardé un oeil sur ces importantes questions à long terme tout au long de cette période d'incertitude exceptionnelle qu'a traversée la société mondiale. Nous sommes désormais passés des défis indésirables, mais relativement clairs, de l'AGCS à un environnement plus complexe et diffus dans lequel les accords bilatéraux et multilatéraux menacent de côtoyer l'AGCS ou de le supplanter comme un défi au secteur.

L'impasse de Cancun entre les pays industrialisés et les pays en développement a marqué une nouvelle étape significative dans le débat sur la mondialisation. Quelle que soit l'issue, il ne s'agit de toute évidence que d'un temps d'arrêt et d'un regroupement. Il faut que l'IE soit prête à relever les défis de la prochaine phase, quelle que soit leur forme.

Un thème unificateur de cette Conférence a été la réaffirmation des valeurs d'éducation en tant que facteurs déterminants de l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, contestant fondamentalement la validité du paradigme "commercial".

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IE doit maintenir l'impulsion imprimée par cette Conférence, pour permettre à l'IE de présenter ses travaux lors du 4^e Congrès mondial à Porto Alegre et de les insérer dans le programme et le budget pour 2005-2007.

Enseignement supérieur, développement et solidarité syndicale

Le développement doit être au cœur du programme de l'IE en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'IE et ses organisations affiliées doivent apporter leur solidarité et leur soutien aux syndicats d'Afrique et d'autres régions en développement afin de leur permettre de trouver et d'appliquer leurs propres solutions. Nous devons admettre que les problèmes et les solutions varieront d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Après avoir rejeté le principe

"one size fits all" ("une même taille pour tous") de la Banque mondiale, nous ne devons pas nous-mêmes tomber dans le même piège.

On ne pourra obtenir une diversité de réponses nationales nécessaires que si les syndicats nationaux des pays en développement sont entendus et que de véritables partenariats sont établis entre eux et l'IE et ses organisations affiliées du monde industrialisé. Nous avons employé la rhétorique de la solidarité internationale et de la communauté internationale qu'est l'enseignement supérieur. Nous devons à présent nous efforcer de concrétiser cette rhétorique.

Même si les solutions varient d'un pays à l'autre, cette Conférence a permis d'identifier et de définir des thèmes communs, et de faire en sorte qu'il y ait une approche globale plus équilibrée des questions essentielles pour la vision de l'IE de l'enseignement supérieur.

Ces thèmes incluent:

Ressources: Les pays en développement ont, de toute évidence, besoin de davantage de ressources pour leur enseignement supérieur et leur recherche, et il faut que ce besoin soit reconnu comme un élément essentiel de l'infrastructure, et non comme un produit de luxe à troquer contre des investissements dans l'enseignement primaire. Il ne doit pas non plus être échangé, dans le cadre de négociations commerciales internationales, contre des marchés dans d'autres secteurs tels que l'agriculture.

Le secteur public: L'IE jouit d'une politique solide guidée par des principes selon lesquels l'éducation, y compris l'enseignement supérieur et la recherche, appartient au domaine public. Bien que cette politique soit claire et qu'il soit simple de la promulguer lorsque des institutions ou des programmes d'enseignement supérieur sont confrontés à des menaces de privatisation, une politique plus élaborée est nécessaire pour les pays dotés de secteurs d'enseignement privé. L'IE doit tout mettre en œuvre pour que ces institutions privées répondent dans la mesure du possible aux mêmes normes que les institutions publiques en termes de responsabilité et de transparence, d'accès, de gouvernance démocratique et de libertés académiques. Vu le manque de fonds publics, il faut prioritairement accorder ces fonds aux institutions publiques, et les institutions à but lucratif ne devraient pas en bénéficier.

Libertés académiques: Les libertés académiques sont un thème essentiel qui doit être adapté aux réalités propres à chaque pays et culture. Ce qui a été qualifié de modèle "européen/Atlantique nord" ne peut pas simplement être pris et appliqué à d'autres contextes, par exemple, aux États qui jouent un rôle légal important dans la gestion des universités ou dans lesquels les professeurs sont effectivement des fonctionnaires. L'IE doit soutenir les syndicats qui opèrent dans tous ces environnements en trouvant des solutions qui maximalisent les libertés académiques. Il est important de reconnaître que l'autonomie institutionnelle et les limites à l'ingérence des gouvernements dans les affaires internes des universités, aussi importantes soient-elles, ne garantissent pas en elles-mêmes les libertés académiques pour le personnel. En particulier, dans un système de plus en plus dirigé par les finances et par les principes de

gestion économique plutôt que par la collégialité, le personnel enseignant doit faire face à des empiètements institutionnels sur ses libertés académiques (et également aux menaces qui pèsent sur des droits connexes, y compris les droits de propriété intellectuelle).

Dans ce sens, il faut établir des syndicats puissants dans le secteur, capables de se développer et d'exercer des pressions efficaces pour obtenir ces protections. L'étude sur les libertés académiques dans les pays de la région Asie-Pacifique, réalisée par l'IE pour l'UNESCO, est une ressource précieuse et un modèle pour de futurs travaux sur l'Afrique et l'Amérique latine, qui devraient être activement menés dans le cadre du prochain programme d'action de l'IE.

Conditions du personnel: La force syndicale est également essentielle pour défendre l'emploi, lutter contre la précarisation, garantir le paiement des salaires, veiller à ce que les niveaux des salaires soient suffisants pour permettre aux professeurs de vivre et de travailler dans la dignité sans devoir exercer un second emploi dans d'autres secteurs.

Recherche: Une pierre angulaire de la conception globale de l'IE et de la vie académique est que l'enseignement, la recherche et les bourses d'études sont intrinsèquement liés. Il va sans dire que pour de nombreux universitaires des pays en voie de développement, le manque de ressources et les conditions de travail rendent cela tout à fait impossible. Mais à l'instar des problèmes concrets d'accès à la recherche, la mentalité colonialiste qui subsiste encore dans les institutions internationales et qui dénie aux pays en développement le droit à leur propre capacité de recherche doit être remise en question - et la tâche de l'IE consiste précisément à mener ce combat. Nous avons entendu de la bouche d'un collègue de Côte-d'Ivoire les propos suivants: "Il faut permettre à l'Afrique de penser". Nous devons aider l'Afrique à concrétiser cette simple exigence.

Ajustement structurel: L'échec des politiques d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale aux pays en développement fait peser une lourde responsabilité sur les épaules de la communauté internationale. Les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale dans le secteur de l'enseignement ont généralement marqué leur préférence pour des solutions de type privé et les politiques imposées, alors qu'elles favorisaient l'enseignement primaire, étaient basées sur l'hypothèse arrogante selon laquelle les pays en développement n'ont pas besoin de jouer un rôle de renforcement des capacités de leur recherche et enseignement supérieur. Les dommages occasionnés par ces mesures grossières et inadaptées ne peuvent pas être facilement réparés. Toutefois, les institutions internationales doivent clairement reconnaître la place essentielle des dépenses publiques et du secteur public dans l'infrastructure nationale, ainsi que le fait que tous les secteurs de l'enseignement, y compris l'enseignement supérieur, sont des éléments essentiels de cette infrastructure publique. Dans ce contexte, il vaut la peine de rappeler que, contrairement aux effets des politiques d'ajustement structurel dans certains pays, les fournisseurs privés ne devraient pas bénéficier d'un traitement privilégié et devraient satisfaire aux mêmes normes que le secteur public ou quitter le secteur.

Fuite des cerveaux, institutions extraterritoriales, Internet et défis culturels

Fuite des cerveaux: Aucun problème auquel sont confrontés les systèmes d'enseignement supérieur des pays en développement ne nécessite autant une approche syndicale internationale que celui de la "fuite des cerveaux". La fuite des cerveaux est un problème qui concerne non seulement le personnel qualifié qui est attiré vers d'autres pays par la perspective de meilleures carrières et ressources, mais également les étudiants qui se rendent à l'étranger à la fin de leurs études secondaires ou de leur licence et qui ne reviennent pas dans leur pays d'origine. Les problèmes de la fuite des cerveaux sont aujourd'hui liés aux difficultés créées par les institutions extraterritoriales des pays industrialisés, dont plusieurs sapent l'enseignement supérieur autochtone ou créent des communautés académiques à deux vitesses. Nous venons à peine d'entamer le débat sur les problèmes et les stratégies pour y faire face, ici à Dakar. Les syndicats des pays industrialisés ont un rôle important à jouer en entamant ce débat avec leurs membres et leurs institutions, dont les pratiques en matière d'emploi et de marchés mondiaux créent ces problèmes.

Toutefois, il n'est pas réaliste d'essayer de mettre un terme à la fuite des cerveaux, car non seulement elle est le reflet des réalités économiques et sociales au niveau mondial et cette attraction des compétences génère également des "profits" dans certaines circonstances, mais elle est aussi le résultat du caractère international positif de l'enseignement supérieur. Les syndicats dans les pays tant en développement qu'industrialisés doivent oeuvrer au niveau national et international afin d'atténuer les effets négatifs de la fuite des cerveaux. Pour les syndicats des pays en développement, cela passe par la négociation d'accords sur la sécurité de l'emploi et les possibilités d'avancement de carrière, sur les opportunités de recherche, y compris notamment les fonds consacrés à la recherche, ainsi que sur des garanties sociales pour les familles des universitaires qui rentrent au pays, y compris des droits à pension et la garantie que leurs enfants bénéficieront d'une instruction.

Les syndicats des pays industrialisés doivent garantir le statut et les conditions des enseignants venus de l'étranger au sein de leurs institutions et exercer des pressions sur leurs autorités nationales afin de parvenir à un accord avec les pays qui sont confrontés à une fuite de cerveaux, dans le but d'offrir une protection aux universitaires désireux de rentrer dans leur pays. L'IE peut aider au partage de connaissances entre les organisations affiliées et à développer des accords modèles en collaboration avec l'UNESCO et d'autres autorités internationales pertinentes.

La fuite des cerveaux est un phénomène tant national qu'international. Le personnel universitaire de nombreux pays est débauché par d'autres secteurs économiques nationaux grâce à de meilleurs salaires, conditions, perspectives de carrière, opportunités ou ressources en matière de recherche. Dans les pays en développement, cette tendance peut être le fait de la réduction des salaires des universitaires au-dessous d'un seuil réaliste. Les syndicats nationaux doivent faire face à ces problèmes liés aux marchés nationaux de l'emploi tant par la négociation collective que via le dialogue avec le gouvernement et d'autres autorités nationales pertinentes.

Institutions extraterritoriales: Le développement à l'étranger de campus appartenant à des universités de pays industrialisés pose de graves problèmes aux pays en développement dans

lesquels ils sont établis. Ces problèmes incluent: aggravation des distorsions au niveau du financement des universités locales; sape des institutions autochtones; distorsions du marché de l'emploi; et le risque pour les étudiants de devoir payer un coût élevé pour leurs cours ou programmes, coût qui pourrait ne pas correspondre aux besoins locaux. Le personnel du pays d'origine pourrait être confronté à des exigences inacceptables sur le plan professionnel, à des contrats différents et de qualité inférieure pour travailler dans des campus extraterritoriaux, et à l'érosion des relations professionnelles dans leur université "d'origine".

Il est de l'intérêt de tout le personnel universitaire et des étudiants que les campus extraterritoriaux soient ramenés, dans la mesure du possible, dans la sphère de négociation de l'université d'origine et soumis aux mêmes critères et procédures, par exemple, en ce qui concerne la qualité et la reconnaissance des diplômes. L'IE doit travailler avec ses organisations affiliées dans les pays en développement et industrialisés afin d'atteindre ces objectifs, et mener des actions, le cas échéant, au niveau régional.

Internet et les TIC: Le développement phénoménal des TIC et, notamment, de l'Internet est potentiellement un instrument important de démocratisation pour l'enseignement supérieur et la recherche; toutefois, les différences de coût et de disponibilité tant du matériel informatique que des logiciels entre les pays industrialisés et les pays en développement créent de nouvelles inégalités, alors que l'exploitation commerciale des TIC dans le domaine de l'enseignement supérieur est l'une des principales menaces posées par le développement du marché mondial dans le secteur.

Les systèmes de tests internationaux fournis commercialement, qui dépendent fortement des TIC, constituent une menace supplémentaire pour l'intégrité des systèmes nationaux, que l'IE doit chercher à réglementer.

L'IE et ses organisations affiliées de l'enseignement supérieur doivent travailler ensemble à l'élaboration de directives et de stratégies visant à maximaliser les bénéfices des TIC, à garantir l'égalité de l'accès à Internet entre les régions et à contenir les effets négatifs, notamment en termes d'exploitation commerciale. Pour ce faire, il faudra exercer des pressions sur les institutions internationales afin qu'elles partagent les avantages d'Internet en termes d'éducation et qu'elles réglementent son utilisation. L'IE doit travailler avec ses organisations affiliées et les institutions internationales pour chercher à garantir la mise à disposition de logiciels et d'ordinateurs pour les institutions d'enseignement supérieur des pays en développement - sans quoi, le risque existe qu'à l'instar du fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres en termes de ressources générales, l'accès à Internet crée une nouvelle différence entre les pays industrialisés et les pays en développement, ainsi qu'un fossé qualitatif qui sera de plus en plus difficile à combler.

Aspects culturels: Toutes ces tendances peuvent menacer les cultures nationales des pays qui sont confrontés au problème de la fuite des cerveaux et des campus extraterritoriaux, tandis qu'Internet risque de contribuer encore davantage à une culture "mondialisée" dominée par des valeurs "occidentales" et par une utilisation majoritaire de la langue anglaise. L'IE est

idéalement placée pour veiller à ce que les cultures nationales soient soutenues face à de nouvelles formes d'impérialisme mondial déterminé par le commerce.

Enseignement supérieur et formation de qualité pour les enseignants

La politique de l'IE pour la qualité de la profession d'enseignant dépend de la place de la formation des enseignants dans l'enseignement supérieur, de la promotion d'opportunités pour un développement professionnel continu (DPC), et de l'interaction de la formation des enseignants et du DPC avec la recherche dans le domaine de l'éducation. La menace sans cesse croissante dans de nombreux pays du monde tant en ce qui concerne la fourniture d'enseignants que la qualité de leur formation doit être abordée de toute urgence, dès lors que la pénurie d'enseignants risque d'atteindre des proportions de crise au cours de la prochaine décennie. C'est particulièrement le cas dans les pays industrialisés où la génération "baby boom" née juste après la deuxième guerre mondiale approche de l'âge de la retraite. La pénurie d'enseignants dans ces pays a un impact sur les pays en développement, dans la mesure où l'Europe et l'Amérique du Nord recrutent activement des enseignants originaires de ces pays dans tous les secteurs.

Les organisations affiliées à l'IE ont globalement intérêt à élaborer et à activement mener une politique qui garantisse qu'une formation de qualité pour les enseignants, ainsi que le statut et les conditions de travail des enseignants en exercice, soient développés et soutenus dans tous les pays afin de répondre à leurs besoins spécifiques, de sorte que les systèmes nationaux ne débauchent pas leurs enseignants respectifs. La mobilité et les échanges d'enseignants pourront alors jouer leur rôle d'enrichissement de l'enseignement dans le pays d'accueil et de l'expérience professionnelle de chaque enseignant.

L'IE doit faire face à la pénurie d'enseignants, à ses effets sur la qualité de l'enseignement et sur les programmes. Les organisations affiliées à l'IE dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent veiller à ce que la formation des enseignants soit soutenue dans le cadre de l'enseignement supérieur en s'appuyant sur des recherches de qualité dans le domaine de l'éducation, auxquelles les enseignants en exercice doivent tous pouvoir contribuer.

Titularisation et conditions de travail du personnel universitaire

La titularisation ou ses équivalents tendent à se dégrader. Il s'agit d'un constat de cette Conférence. La réduction du nombre de postes de titulaires et l'augmentation de différentes formes de travail occasionnel, à temps partiel ou contingent mettent en question non seulement les conditions de travail du personnel et leurs perspectives de carrière, mais également la liberté académique, les droits de propriété intellectuelle et la qualité de l'enseignement supérieur. L'augmentation officielle ou de facto des postes universitaires uniquement consacrés à l'enseignement menace les liens vitaux qui existent entre l'enseignement, la recherche et les bourses d'études. Ces tendances rendent également plus difficile la mise en œuvre de politiques d'égalité des chances ou de discrimination positive.

Les syndicats doivent redoubler leurs efforts au niveau institutionnel en insistant sur l'application des procédures existantes et sur l'organisation de négociations en vue de leur

amélioration; et au niveau national, par le biais de négociations avec les autorités compétentes afin d'instaurer un meilleur environnement pour la protection des conditions de travail des universitaires.

Les tendances sous-jacentes tant de la mondialisation que de la décentralisation et la déréglementation au niveau national menacent de réduire considérablement le rôle des gouvernements nationaux et des autorités publiques. L'IE et ses organisations affiliées doivent faire en sorte d'inverser cette tendance, et pour ce faire, nous devons employer les moyens internationaux à notre disposition, y compris une utilisation plus proactive de la Recommandation de l'UNESCO de 1997 sur le statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, et ce également dans le cadre de développements transnationaux.

Dans le cadre des débats et des échanges d'informations des organisations affiliées à l'IE dans le secteur de l'enseignement supérieur, il convient d'accorder une plus grande importance aux questions liées aux négociations collectives et aux salaires/conditions de travail, en utilisant notamment des supports électroniques pour le partage d'informations et l'assistance mutuelle. Nous devons également nous attaquer collectivement aux problèmes stratégiques et d'organisation du travail contingent, y compris le renouvellement des cadres des activistes syndicaux, dès lors, par exemple, que la génération "baby boom" dans les pays industrialisés approche de l'âge de la retraite. Les syndicats eux-mêmes doivent chercher à garantir des normes d'emploi minimales pour contrecarrer les négociations décentralisées comme, par exemple, les points obligatoires de l'accord obtenu par le NTEU en Australie.

Personnel non enseignant dans l'enseignement supérieur

En règle générale, les universités sont de grandes institutions complexes dans lesquelles un large éventail de personnel professionnel, administratif, technique et général soutient le travail d'enseignement et de recherche en collaboration avec le personnel académique. Ces travailleurs partagent bon nombre des défis et des problèmes de négociation du personnel académique, mais sont également confrontés à des problèmes distincts, y compris, dans certains cas, des salaires et des conditions de travail médiocres. Ils jouent un rôle essentiel dans la détermination de la qualité des expériences des étudiants et de la qualité de l'apprentissage.

Les systèmes nationaux présentent différents modèles de développement. Dans certains pays, comme la France, le personnel de soutien croît encore plus lentement que le personnel académique par rapport à l'augmentation massive du nombre d'étudiants, alors que dans d'autres, il y a eu une augmentation importante du nombre de techniciens et de spécialistes TIC pour soutenir - ou peut-être dans certains cas évincer - les enseignants. Le travail contingent est au moins autant un problème pour le personnel de soutien que pour le personnel académique. Dans certains pays, des négociations conjointes ont permis que les problèmes du personnel académique et professionnel soient négociés dans le même cadre national.

Les syndicats de l'IE doivent collaborer au niveau international, national et institutionnel afin de trouver des solutions communes à ces problèmes. Il est particulièrement important d'aborder la question de l'égalité des chances, afin de s'assurer que toutes les formes de discrimination sont

éradiquées. Le personnel professionnel est vital pour la mission de l'université et doit être en mesure de revendiquer sa place au sein de la communauté universitaire et dans les débats syndicaux sur les problèmes mondiaux, nationaux et institutionnels auxquels nous sommes tous confrontés.

De l'AGCS à un processus de mondialisation plus complexe

Cela nous amène à la question de la mondialisation dans l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche. Au cours des 18 mois qui ont suivi notre Conférence de Montréal, nous avons vu l'AGCS, qui était l'objet de toutes nos inquiétudes, qui s'il n'a pas été abattu, a du moins été temporairement repoussé dans sa tanière. Nous assistons néanmoins à l'émergence d'une menace potentiellement encore plus dangereuse et idifficile à traiter, issue d'un marché mondial anarchique d'accords bilatéraux ou multilatéraux, incontrôlés et non réglementés. Nous observons même dans certaines instances une nostalgie prématurée de l'OMC: "le mal que nous avons fini par connaître" était au moins régi par des réglementations et des structures identifiables. Nous sommes au cœur de ce débat et devons nous assurer que nous trouverons notre rôle et le défendrons fermement et en collaboration avec d'autres syndicats, ONG et même le cas échéant, des organisations de recteurs d'universités, au nom de notre secteur et de nos valeurs.

Cette Conférence a joué un rôle important car elle a contribué à façonner la voix de l'IE: notre discussion sur le projet de document-cadre de la Task Force mondiale, et la proposition de retrait immédiat de l'éducation des accords commerciaux. Nous avons lié tout ceci à un ensemble de critères à inclure dans les traités et les instruments internationaux pour la protection de l'enseignement et du travail et des conditions de travail des enseignants et des chercheurs. L'IE et ses organisations affiliées dans le secteur de l'enseignement supérieur doivent travailler ensemble afin de parvenir à une utilisation plus efficace de la Recommandation de l'UNESCO de 1997 sur le statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

Les projets de directives sur l'enseignement supérieur transnational, qui ont été préparés à la suite de la résolution de Jomtien en 2001, ont pour la première fois fait l'objet d'un débat en profondeur lors de ce forum de l'IE, organisé à Dakar, et peuvent désormais être développés et finalisés d'une manière qui tienne compte des inquiétudes des pays industrialisés et en développement, et qui se base sur la Déclaration d'éthique également approuvée lors de la Conférence de Jomtien.

Nous avons pris bonne note du fait que la prochaine conférence interministérielle après Cancun aura lieu à Hong Kong en 2005, et il serait utile d'examiner la possibilité d'organiser la prochaine conférence mondiale de l'IE sur l'enseignement supérieur à une date et dans un endroit susceptibles d'influencer cet événement.

Si ces propositions sont approuvées lors du 4^e Congrès mondial de l'IE l'an prochain, nous disposerons d'une politique puissante et unificatrice pour la défense de notre secteur. Mais Porto Alegre ne sera qu'un début. Nous devons approfondir notre politique et les stratégies de mise en œuvre au sein du Comité sur l'enseignement supérieur, lors de notre Congrès et dans le

prochain programme de trois ans de l'IE. Le rapport de la section "stratégie" du groupe de travail devra faire l'objet de discussions et être mis en application dans tous nos syndicats, ainsi qu'au niveau national et régional, sous l'égide de l'IE et grâce aux travaux continus de conférences telles que celle de Dakar.